

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 18 décembre 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents(e) le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers Cindy Boucher, Charlene Corbeil, Julie Neveu, Michel Deschênes, Louis Dessureault et Gaétan Morin.

Était également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Pier Plante.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 18 h 30.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2025-12-285

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Tony Boudreau.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour 2026, 2027 et 2028;
6. Avis de motion et dépôt des règlements et tarifs de taxes 2026 :
 - 6.1.1 Les taxes foncières générales pour l'année 2026;

- 6.1.2 Le tarif pour la quote- part de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la collecte, le transport, la disposition des ordures et des matières récupérables et les frais reliés au CVMR pour l'année 2026;
- 6.1.3 Le tarif pour l'utilisation de l'eau pour l'année 2026;
- 6.1.4 Le tarif pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2026;
- 6.1.5 Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles pour l'année 2026;
- 6.1.6 Le tarif pour le déneigement pour l'année 2026;
- 6.1.7 Le mode de paiement des taxes pour l'année 2026;
- 7. Période de questions des citoyens;
- 8. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2025-12-286

4. **ADPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Julie Neveu, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 sont adoptées telles que présentées avec des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 4 909 394 \$ \$.

REVENUS	2026
Taxes	3 217 620 \$
Paiements tenant lieu de taxes	308 629
Autres revenus de sources locales	328 681
Transferts	1 054 464
Total des revenus	4 909 394 \$

DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	907 391 \$
Sécurité publique	485 336
Transport	1 121 190
Hygiène du milieu	957 129
Santé et bien-être	10 000
Aménagement, urbanisme et développement	128 658
Loisirs et culture	817 671
Frais de financement	114 700
Transfert aux activités d'investissement	0

Total des dépenses de fonctionnement 4 542 075 \$

Autres activités financières	
Remboursement en capital	417 800 \$
Total des autres activités financières	417 800 \$

Total des dépenses et autres activités financières 4 959 875 \$

Affectation du surplus accumulé non affecté (50 481 \$)

Total des dépenses 4 909 394 \$

Excédent net 0

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-12-287

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026, 2027 ET 2028

Il est proposé par la conseillère Charlène Corbeil, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : Le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES RÈGLEMENTS DE TAXES 2025

2025-12-288

6.1.1 LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gaétan Morin qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26-375 déterminant les taxes foncières générales pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

Le conseiller Gaétan Morin dépose et présente le projet de règlement No 26-375 en mentionnant qu'il vise à établir les taxes foncières générales pour l'année 2026 comme suit :

- a) Catégorie résiduelle, constituant le taux de base pour immeubles résidentiels : 1,1554 \$/100 \$ d'évaluation ;
- b) Immeubles non résidentiels : 1,4616 \$/100 \$ d'évaluation ;
- c) Immeubles industriels : 1,4616 \$/100\$ d'évaluation ;
- d) Immeubles de six (6) logements et plus : 1,1554\$/100 \$ d'évaluation ;
- e) Terrains vagues desservis : 2,3108 \$/100 \$ d'évaluation ;
- f) Immeubles agricoles et forestières : 1,1554 \$/100 \$ d'évaluation.

2025-12-289

6.1.2 CONCERNANT LE TARIF POUR LA QUOTE-PART DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET LES FRAIS RELIÉS AU CVMR POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Charlene Corbeil qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26 376 déterminant le tarif pour la quote-part de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la collecte, le transport, la disposition des ordures et des matières récupérables et les frais reliés au CVMR pour l'année 2026.

Dépôt du projet de règlement

La conseillère Charlène Corbeil dépose et présente le projet de règlement No 26-376 en mentionnant qu'il vise à établir le tarif pour la quote-part de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la collecte, le transport, la disposition des ordures et des matières récupérables et les frais reliés au CVMR pour l'année 2026, comme suit :

275,40 \$ pour chaque unité de logement à des fins d'habitation;
137,70 \$ pour chaque unité de logement à vocation saisonnière;

Pour les immeubles non résidentiels ou industriels, 275,40 \$ pour chaque nombre d'unités équivalentes qui sera établi annuellement en fonction du nombre de collectes hebdomadaires requises, du nombre de bacs roulants et/ou conteneurs.

2025-12-290

6.1.3 LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Cindy Boucher qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26-377 visant à établir le tarif pour l'utilisation de l'eau pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

Dépôt du projet de règlement

La conseillère Cindy Boucher dépose et présente le projet de règlement No 26-377 en mentionnant qu'il vise à établir le tarif pour l'utilisation de l'eau pour l'année 2026, comme suit :

Immeubles résidentiels	
1 ^{er} logement	: 522,12 \$
2 ^e logement et suivants (75 %)	: 391,59 \$ par logement
Habitation saisonnière	: 261,06 \$
Immeubles non résidentiels	: 522,12 \$

2025-12-291

6.1.4 LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Deschênes qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26-378 déterminant le tarif pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

Le conseiller Michel Deschênes dépose et présente le projet de règlement No 26-378 en mentionnant qu'il vise à déterminer le tarif pour l'assainissement des eaux usées pour l'année 2026, comme suit :

Immeubles résidentiels		
1 ^{er} logement	:	240,81 \$
2 ^e logement et suivants (75 %)	:	180,61 \$ par logement
Rue Forint-les-Berges	:	120,40 \$
Saisonnier	:	120,40 \$
Immeubles non résidentiels	:	240,81 \$

2025-12-292

6.1.5 LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Julie Neveu qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26-379 déterminant le tarif pour la location de terrain pour les maisons mobiles pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

La conseillère Julie Neveu dépose et présente le projet de Règlement No 26-379 en mentionnant qu'il vise à déterminer le tarif pour la location de terrain pour les maisons mobiles pour l'année 2026, comme suit :

415,00 \$ par année.

2025-12-293

6.1.6 LE TARIF DE DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Dessureault qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26-380 déterminant le tarif pour le déneigement pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

Le conseiller Louis Dessureault dépose et présente le projet de règlement No 26-380 en mentionnant qu'il vise à déterminer le tarif pour le déneigement pour l'année 2026, comme suit :

Déneigement des rues :

8,20 \$ du pied linéaire de frontage tel qu'apparaît au rôle d'évaluation. Ces coûts seront chargés à tous les propriétaires et/ou commerces qui font partie des sections concernant le déneigement des rues et des avenues.

2025-12-294

6.1.7 LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gaétan Morin, qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 26-381 déterminant le mode de paiement des taxes pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

Dépôt du projet de règlement

Le conseiller Gaétan Morin dépose et présente le projet de règlement No 26-381 en mentionnant qu'il vise à déterminer le mode de paiement des taxes pour l'année 2026, comme suit :

1 ^{er} versement	: 1 ^{er} mars
2 ^e versement	: 1 ^{er} avril
3 ^e versement	: 1 ^{er} mai
4 ^e versement	: 1 ^{er} juin
5 ^e versement	: 1 ^{er} juillet
6 ^e versement	: 1 ^{er} octobre

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-12-295

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 h 55.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire